



## PROTOCOLE D'INTENTION POUR UN CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**ENTRE :**

**L'ÉTAT,**

Représenté par M. Jean-François MONIOTTE, Sous-Préfet de Lodève,

**ET**

**Les deux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :**

**La Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup**, représentée par son Président, Monsieur Alain BARBE

**La Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises**, représentée par son Président, Monsieur Michel FRATISSIER

Parce que la relance de l'activité du territoire est la priorité aujourd'hui, l'année 2021 marque le début d'une nouvelle ère de contractualisation entre l'État et les collectivités locales avec le lancement des nouveaux contrats de relance et de transition écologique partout sur le territoire national.

L'État et les Communautés de Communes du Grand Pic Saint Loup et des Cévennes Gangeoises et Suménoises partagent la volonté commune d'engager, au cours du premier semestre 2021 des réunions de travail avec l'ensemble des forces vives locales afin de construire le projet du territoire intercommunal pour les six années à venir, axé sur des réflexions d'élaboration d'un système de développement résilient au service de la population et adapté aux besoins des citoyens.

L'objectif commun est de finaliser une première version de ce contrat en 2021, qui pourra évoluer et s'enrichir par la suite, afin de bénéficier rapidement des effets de la relance.

Le contrat propose une approche globale et cohérente des politiques publiques notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture ou encore d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale.

En y inscrivant également l'ensemble des projets d'investissement portés par les Communautés de Communes du Grand Pic Saint Loup et des Cévennes Gangeoises et Suménoises ainsi que par les communes qui la composent, le Département et la Région, lesquels poursuivront l'ambition de servir les orientations stratégiques du projet de territoire répondant aux quatre transitions ainsi énoncées et bénéficieront de manière privilégiée des concours financiers de l'État, ce contrat de relance et de transition écologique constituera le gage du renforcement du projet du territoire des Communautés de Communes du Grand Pic Saint Loup et des Cévennes Gangeoises et Suménoises et de leur cohésion, laquelle est essentielle à leur développement.

Sans attendre la finalisation du CRTE, plusieurs projets ont déjà été financés sur le territoire des Communautés de Communes du Grand Pic Saint Loup et des Cévennes Gangeoises et Suménoises. En guise d'exemple :

**Pour l'année 2020, au titre de la DETR, les dossiers qui ont déjà été subventionnés au titre de l'année écoulée sont :**

Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises

Construction d'un pôle Petite Enfance (coût de l'opération 2 022 000 € - DETR 202 000 € acquise sur 606 000 € attendus)

Commune de Ganges

Restructuration et extension des halles marchandes (coût de l'opération 200 000 € - DETR 60 000 €)

Commune de Brissac

Travaux sur le bâtiment de la mairie (coût de l'opération 448 770 € - DETR 134 631 € acquis et 269 262 € attendus)

Commune de Mas de Londres

Aménagements de sécurité (coût de l'opération 407 032,84 € - DETR 154 672 €)

Commune des Matelles

Extension de l'école élémentaire (coût de l'opération 573 300 € - DETR 261 535 €)

Commune de Valflaunès

Création d'une cantine scolaire mutualisable (coût de l'opération 248 167 € - DETR 124 083 €)

**Pour l'année 2020, également écoulée, au titre de la DSIL, ont été subventionnés, à titre d'exemple**

Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup

Création d'une base nature, phase 4 (coût de l'opération 374 963 € - DSIL 111 300 €)

Saint Bauzille de Montmel

Requalification de la traversée de village (coût de l'opération 317 418 € - DSIL 158 709 €)

**Pour l'année 2021, dans le cadre du plan de relance et notamment de la DSIL « Relance » ont été déposés les dossiers suivants :**

Commune de Saint Clément de Rivière:

Mise en place d'éclairages publics par LED (coût de l'opération 730 467 € - DSIL 365 234 €) portée par la commune.

Commune de Buzignargues :

Travaux de sécurisation et réfection de la toiture de l'église (coût de l'opération 15 320 € - DSIL 12 256 €) portée par la commune.

Commune de Laroque :

Aménagements de sécurité (coût de l'opération 30 538 € - DSIL 15 269 €)

**Pour l'année 2021, d'autres projets qui pourraient être financés dans le cadre de la DSIL « rénovation thermique dans les bâtiments communaux » du plan de relance, ont d'ores et déjà été identifiés :**

Commune du Causse de la Selle :

Rénovation de l'isolation du bâtiment communal ( 36 312 € coût de l'opération - DSIL 29 049 €)

Commune de Notre Dame de Londres :

Remplacement de la chaudière de l'école par une chaudière automatique au bois (coût de l'opération 35 000 € - DSIL 5 600 € ) portée par la commune.

Commune de Lauret :

- Rénovation thermique du bâtiment de la mairie (coût de l'opération : 69 035 € - DSIL 55 228 €)
- Préservation et rénovation thermique du bâtiment principal (coût de l'opération: 69 035 € - DSIL 55 228 €)

Commune de Teyran :

Rénovation énergétique de bâtiments communaux (coût de l'opération 316 278 € - DSIL 253 022 €) portée par la commune.

Commune de Guzargues :

Construction d'un espace socio-culturel (coût de l'opération 630 000 € - DSIL 120 000 €) portée par la commune.

Commune de Vacquières :

- Rénovation des locaux de la mairie (coût de l'opération : 80 081 € - DSIL 73 656 €)
- Rénovation de l'école (coût de l'opération : 5 429 € - DSIL 47 543 €)

Commune de Saint Martin de Londres :

Rénovation énergétique des logements Logis Verts (coût de l'opération 130 095 € - DSIL 61 533 €) portée par la commune.

Commune de Les Matelles :

- Rénovation Énergétique du Groupe Scolaire Paulette Martin- Elémentaire ( coût de l'opération 245 000 € - DSIL 196 000 € )
- Rénovation Énergétique de la Salle Albertine Sarrazin et d'annexes ( coût de l'opération 45 000 € - DSIL 36 000 € )

Commune de Saint Martial :

- Équipement panneaux photovoltaïque Salle socio culturelle (coût de l'opération 22 318 € - DSIL 6 695 €)

Commune de Sumène :

- Réhabilitation énergétique de la salle du Diguédan (coût 496 741 € - DSIL 198 696 €).

Pour mener à bien les différentes phases d'élaboration du contrat, en fonction de leurs besoins et de leurs capacités, les Communautés de Communes du Grand Pic Saint Loup et des Cévennes Gangeoises et Suménoises pourront solliciter un accompagnement de l'ANCT et de ses opérateurs partenaires.

Sous l'égide des Communautés de Communes du Grand Pic Saint Loup et des Cévennes Gangeoises et Suménoises et de l'État, le suivi des travaux sera effectué par une gouvernance partagée et constructive, à même de faire émerger une dynamique partenariale large qui concourt à la vitalité du territoire, afin que ce nouveau contrat de relance et de transition écologique puisse concourir à l'émergence de nouvelles perspectives transversales, stratégiques et cohérentes.

<p>Le Sous-Préfet</p> <p>Jean-François MONIOTTE</p>	<p>Le président de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises</p> <p>Michel FRATISSIER</p>
<p>Pour le Président de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup empêché, Le 5ème Vice-Président,</p> <p>Jérôme LOPEZ</p>	